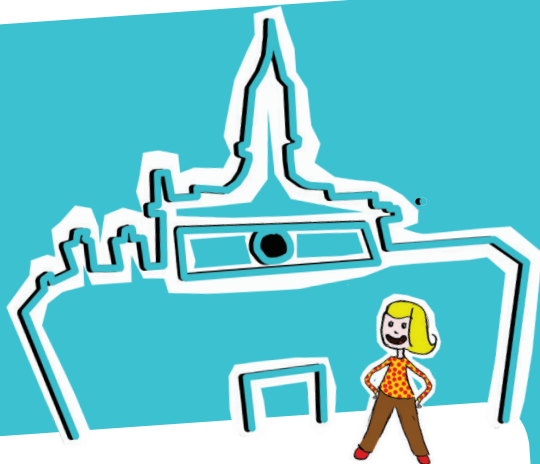


FICHE PRATIQUE RENTRÉE SCOLAIRE

La Ville et Communauté urbaine d'Alençon vous proposent différents services sur le temps périscolaire :

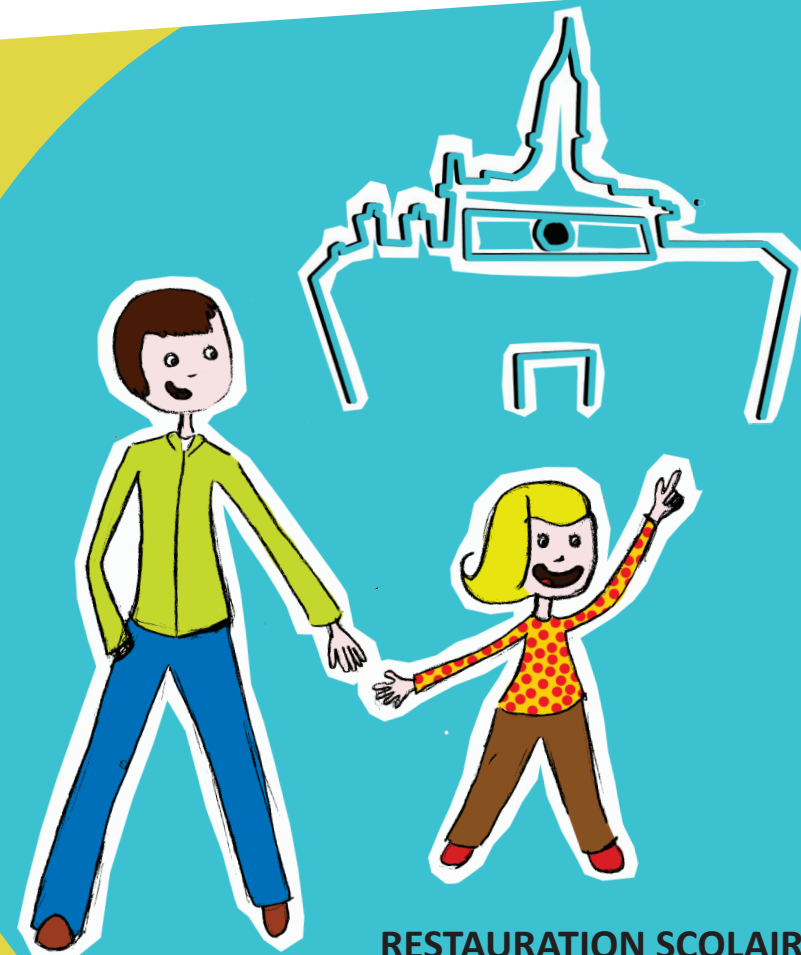
- Un service de restauration scolaire (Communauté urbaine d'Alençon).
- En école maternelle : un accueil le matin de 7h45 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h15.
- En école élémentaire : un accueil le matin de 7h45 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h00.



Pour plus de renseignements

Département de la Vie Éducative et Sportive
Service de la Vie Scolaire
Mairie d'Alençon - Annexe de La Rotonde
6-8 rue des Filles Notre-Dame
Tél. 02 33 32 41 00

Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



RESTAURATION SCOLAIRE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (MATIN - SOIR)
TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - TAP

2016-2017

RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription à renouveler à chaque rentrée scolaire
du 1^{er} juin à fin septembre

Pour les familles de la Communauté urbaine d'Alençon

• Alençon, Arçonnay, Cerisé, Champfleur, Chenay, Ciral, Colombiers, Condé-sur-Sarthe, Cuissai, Damigny, Écouves (Forges, Radon, Vingt-Hanaps), Fontenai-les-Louvets, Gandelain, Hesloup, La Ferrière-Bochard, La Lacelle, La Roche-Mabile, Larré, Le Chevain, Livaie, Longuenoë, Lonrai, Ménil-Erreux, Mieuxcé, Pacé, Semallé, St-Céneri-le-Gérei, St-Denis-sur-Sarthon, St-Didier-sous-Ecouves, St-Ellier-les-Bois, St-Germain-du-Corbéis, St-Nicolas-des-Bois, St-Paterne, Valframbert.

Tarif en fonction des ressources

Liste des pièces à fournir (ne pas faire de photocopies)

- **Dernier avis d'imposition** ou de non imposition ou dernier bilan comptable (si vous êtes artisan ou commerçant)
- **Justificatif des prestations sociales et familiales** (CAF ou MSA) datant de moins de 6 mois
- **Justificatif de domicile**
- **Livret de famille**

Pour les familles hors Communauté urbaine d'Alençon

Tarif unique

Liste des pièces à fournir

- **Justificatif de domicile**
- **Livret de famille**

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Accueil en maternelle (matin et soir) et en élémentaire (matin)

- de 7h45 à 8h20
- de 16h30 à 18h15

Réservé aux familles dont les deux parents travaillent !

Deux formules d'abonnement :

- **trimestriel** : fréquence régulière – facture au trimestre
- **occasionnel** : fréquence irrégulière – facture au trimestre

N'hésitez pas à nous demander les tarifs en fonction de votre domicile et de vos besoins matin et/ou soir.

Accueil en élémentaire le soir « ÉTUDES SURVEILLÉES »

- De 16h30 à 18h00

Deux formules d'abonnement :

- **trimestriel** : fréquence régulière – facture au trimestre
- **occasionnel** : fréquence irrégulière – facture au trimestre

Pour les Alençonnais, le calcul du quotient familial étant nécessaire à la facturation, veuillez vous présenter avec les pièces justificatives (identiques à celles demandées pour l'inscription au restaurant scolaire).

N'hésitez pas à nous demander les tarifs en fonction de votre quotient familial et votre domicile.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES - TAP

Les TAP se déroulent les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire et sont gratuits. L'inscription est obligatoire et se fait **à partir du 1^{er} juin au "guichet unique"**, service de la vie scolaire, en même temps que les inscriptions à l'école, au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et aux études surveillées.

Les pièces à fournir :

- **attestation d'assurance** responsabilité civile ou extra-scolaire ;
- **carnet de vaccinations** (ou document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge) ;
- **livret de famille** ou extrait d'acte de naissance de l'enfant ;
- **trois derniers bulletins de salaire** des parents ou tout document attestant d'une activité professionnelle (uniquement pour l'inscription à l'accueil du mercredi).

Accueil gratuit du mercredi (11h30-12h30) réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent. Pas de restauration scolaire le mercredi.